

M. Churchill: Non, non; vous ne pouvez pas demander le vote, monsieur. Vous devez avoir une motion.

Une voix: Je propose que nous ajournions jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

Et voici le bouquet:

Le président: Nous avons une motion. Maintenant, messieurs, nous avons des choses à faire. Je n'ai aucune motion devant moi, messieurs...

Tout d'abord il y avait une motion puis, pas de motion. Je continue:

Une voix: Vous avez une motion.

Le président: ...et le timbre résonne. Nous nous sommes réunis régulièrement à cette période et nous devrions être ici cet après-midi...

M. Churchill: C'est vous qui décidez.

Le président: ...à deux heures pour nous occuper de cette question.

M. Churchill: C'est votre décision à vous, et elle est arbitraire.

M. Lambert: Il n'a pas été coutumier de tenir des réunions régulières le vendredi après-midi, bien qu'il y en ait eu quelques-unes. D'autre part, monsieur le président, vous demandez aux gens de ce côté-ci du fauteuil présidentiel d'endosser la responsabilité de porter tout le poids de l'interminable période de sonnerie du timbre hier après-midi.

Le président: Messieurs, la Chambre des communes, elle-même y était impliquée. A deux heures.

On peut parcourir tous les témoignages rendus le 3 mars sans trouver quoi que ce soit pour confirmer la déclaration du député de Vancouver-Quadra, qui a menti ce jour-là à la Chambre en disant: «J'ai demandé un vote à main levée». Les témoignages ne le justifient pas. Voilà maintenant que le député de Kootenay-Est souscrit au mensonge endossé par le ministre de la Défense nationale.

M. Knowles: Règlement.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a entendu assez d'avis pour pouvoir rendre une décision sur le rappel au Règlement. Celui qui occupe le fauteuil n'oserait jamais chapitrer un comité sur le langage parlementaire, mais je demande au comité, à tous les partis, sans distinction, de prendre bien garde de n'employer que des expressions acceptées d'habitude comme parlementaires.

Voici ce qu'on trouve dans May, à la page 455 de la 17^e édition:

Allégations contre des députés.—La sérénité et la modération sont les caractéristiques du langage parlementaire, qui est surtout de mise lorsqu'un député discute des opinions et de la conduite de ses adversaires dans un débat.

A propos du rappel au Règlement dont le comité est actuellement saisi, voici ce qu'on trouve au paragraphe 3 du commentaire 154 de la 4^e édition de Beauchesne:

Imputer des motifs répréhensibles ou des motifs différents de ceux qu'on a avoués; représenter sous un faux jour les paroles d'un autre; ou l'accuser, à son tour, d'avoir exposé ses paroles sous de fausses couleurs; l'accuser de fausseté ou d'intention de tromper; ou tout propos insolent ou insultant, tout cela est antiparlementaire et exige une prompt intervention.

Et au paragraphe 5 du même commentaire:

Ce n'est pas antiréglementaire de dire qu'une déclaration est fausse, mais c'est antiparlementaire de dire qu'elle est fausse au su du député qui adresse la parole à la Chambre.

Je signale au député d'Edmonton-Strathcona que la présidence et le comité apprécieraient sa collaboration et aimeraient bien qu'ils tiennent des propos jugés plus conformes à l'usage parlementaire.

M. Nugent: Monsieur le président, je ne demande qu'à coopérer avec la présidence. Mon discours ne vise aujourd'hui qu'à faire ressortir le fait que le ministre et ses partisans s'appuient sur des arguments réfutés par les faits.

Une voix: Sottise.

M. Nugent: J'espère que la sensibilité et la susceptibilité des députés ministériels leur permettront de se contenir pendant que je leur rappelle certaines choses. La citation suivante est extraite du *Citizen* d'Ottawa de vendredi dernier, 14 avril. Il s'agit d'un article paru sous la signature de Charles King et intitulé: «Il est temps de cesser la bagarre sur l'unification». Voici ce que dit M. King sous le sous-titre: «Ce sont des réactionnaires»:

Il ne fait aucun doute—il n'y en a jamais eu—qu'un grand nombre d'officiers en activité de service et certains des hommes qu'ils commandent à la méthode féodale, peut-être n'aiment pas le rôle que veut leur confier le Parlement.

C'est bien regrettable. On aimerait pouvoir croire que, se rendant compte de l'inévitabilité du changement et de la suprématie du Parlement dans des questions de ce genre, ils emboîtent le pas au gouvernement.

Mais l'armée et la marine, et dans une certaine mesure l'aviation aussi, ont toujours été quelque peu réactionnaires dans leur attitude, penchant fortement vers les traditions, la pompe militaire et les uniformes chamarrés.

Je m'attendais à ce que les membres de notre comité de la défense, ainsi que le ministre de la Défense nationale, se mettent en colère contre cet article. Les allégations portées contre ceux qui ont déposé devant le comité: les généraux Moncel et Fleury, les maréchaux de l'Air Miller et Annis, les amiraux Landymore et Brock, etc.,... sont claires. Mais je n'ai rien entendu de la part des députés d'en face qui laisse supposer que ces représentants étaient tellement outragés. Les membres du comité se souviennent sans doute des dépositions du général Moncel qui a rappelé avec quel enthousiasme les officiers supérieurs ont abordé l'intégration, combien de projets ont été dressés et combien ils ont